

Le Fonds Européen de Développement Régional et la Région wallonne investissent dans votre avenir



Forum e-business - Charleroi, 10 juin 2010

Le modèle économique des entreprises Open Source

Robert Viseur (*robert.viseur@cetic.be*)



www.cetic.be

Your connection to ICT research

- Ir. Robert VISEUR
- Ingénieur de recherche senior au CETIC (www.cetic.be)
 - Spécialités: Open Source, moteurs de recherche.
- Assistant dans le service d'Economie et de Management de l'Innovation de la Faculté Polytechnique de Mons (mi.fpms.ac.be), Umons (www.umons.ac.be)
 - Spécialités: management de l'innovation, Open Source, ebusiness.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (1/2)

- Le logiciel libre est défini par quatre libertés:
 - liberté 0 = liberté d'exécuter le programme,
 - liberté 1 = liberté d'étudier le fonctionnement du programme,
 - liberté 2 = liberté de redistribuer des copies,
 - liberté 3 = liberté d'améliorer le programme et d'en publier les améliorations.
- Accès au code source = condition nécessaire mais non suffisante !
- Pour l'Open Source: 10 critères (cfr. Open Source Definition sur opensource.org).

Qu'est-ce qu'un logiciel libre (ou Open Source)? (2/2)

- Globalement, un logiciel libre est Open Source, et vice versa.
 - Les différences sont surtout culturelles (éthique vs management).
 - Les licences sont globalement les mêmes (cfr. OSI et FSF).
- Si une des 4 libertés est manquante: ce n'est pas un logiciel libre!
 - voir les licences hybrides, communautaires,...

Comment fonctionnent ces licences ? (1/2)

- Les licences libres garantissent les 4 libertés.
 - L'appropriation est plus difficile: bon pour la concurrence, bon pour les coopérations.
- Les licences peuvent être permissives ou gauches d'auteur (=copyleft).
 - Une licence permissive (ex.: BSD, MIT) permet le changement de licence (ex.: fork propriétaire).
 - Une licence gauche d'auteur (ex.: MPL, CDDL, LGPL, GPL) impose un « devoir contributif ».
- Les licences libres sont nombreuses mais quelques « classiques » se dégagent (GPL, LGPL, MPL,...).

Comment fonctionnent ces licences ? (2/2)

- L'obligation de communication du code source sous licence libre intervient à la distribution.
- En conséquence:
 - Si votre application est à usage interne (et, par exemple, sous-traitée):
 - la modification reste interne...
 - vous ne la publiez que si vous le souhaitez...
 - mais le prestataire est tenu de vous fournir le code source sous licence libre...
 - donc, vous disposez d'une copie du code source et...
 - vous pouvez plus facilement changer de prestataire.
 - Votre intérêt est de privilégier les « standards juridiques ».

Comment vit-on des logiciels libres ?

(1/3)

- En matière de valorisation, le gestionnaire dispose de deux leviers : le contrôle et la diffusion.
 - Le prestataire Open Source mise davantage sur la diffusion (diffusion de la marque, possibilité de tester le logiciel, coopération autour du logiciel,...).
- La diversité de modèles d'affaire est importante.
 - Deux principales sources de revenus :
 - les services et...
 - les licences!

Comment vit-on des logiciels libres ?

(2/3)

- La rémunération se fait généralement sur du service:
 - formation (ex.: Anaska),
 - intégration et tierce maintenance applicative (ex.: Linagora),
 - support et intégration de produits d'édition (ex.: OpenERP, Nuxeo => cfr. édition Open Source),
 - hébergement d'applications (ex.: Tiny/OpenERP/Odoo, Nexedi/ERP5,...),
 - ...
- La rémunération peut aussi se faire sur les licences via le système de « double licence » (ex.: Compiere, MySQL,...).

Comment vit-on des logiciels libres ?

(3/3)

- Le logiciel libre permet aussi des économies par la coopération (cfr. standards ouverts et technologiques)
 - Cas particulier des administrations: mutualisation (ex.: CommunesPlone).
 - Opportunité pour les entreprises de pouvoir proposer des services sur ces technologies issues du secteur public.
 - Cas particulier des entreprises: « coopération » (ex.: OW2).
 - Mise en commun des développements sur des briques logicielles (souvent: infrastructure) à faible pouvoir de différenciation, ensuite utilisées par les « coopérateurs » sur des projets à forte valeur ajoutée.
- Gains: partage des coûts, innovation, qualité,...

Pourquoi créer un écosystème d'affaires ? (1/2)

- Indépendamment de toute considération idéologique, l'opportunité de créer un écosystème d'affaires est la principale motivation à libérer un logiciel. En pratique:
 - Une technologie est développée par un développeur, une entreprise, une administration;
 - Le code source est mis à disposition sur une plateforme outillée (= forge),
 - Des contributeurs (autres développeurs, des concurrents = coopération, autres administrations = mutualisation) apparaissent ou sont « recrutés »,
 - Des entreprises de services et/ou d'édition viennent proposer leurs services sur la technologie partagée.

Pourquoi créer un écosystème d'affaires ? (2/2)

- Exemples: CommunesPlone, OpenErp,...
- Des gains existent en terme de développement de l'image de marque, de partage des coûts de développement, de richesse technologique des développements et... de revenus (contrats de support pour les partenaires, certifications,...).
- L'enjeu principal est de capter ces externalités (= problème de gestion)!

Comment vivent les éditeurs e-business Open Source ? (1/3)

- ERP :
 - OpenERP
 - Web : www.openerp.com
 - Licence : GPL
 - Valorisation : services (intégration, formation,...), SaaS (Odoo), livre, projets communautaires (SFD),...
 - Compiere
 - Web : www.compiere.com
 - Licences : GPL + propriétaire
 - Valorisation : licences, services (formation,...), SaaS (via *Compiere on the Cloud*), place de marché (*Compiere Exchange*),...
 - ERP5
 - Web : www.erp5.com
 - Licence : GPL
 - Valorisation : services (intégration,...), SaaS,...

Comment vivent les éditeurs e-business Open Source ? (2/3)

- CRM :
 - SugarCRM
 - Web : www.sugarcrm.com
 - Licences : GPL puis AGPL + propriétaire
 - Valorisation : licences (*Sugar Community vs Sugar Professional et Sugar Enterprise*), place de marché (*SugarExchange* : cotisations et certifications),...
- Boutique :
 - OsCommerce :
 - Web : www.oscommerce.com
 - Licences : GPL
 - Valorisation : communauté

Comment vivent les éditeurs e-business Open Source ? (3/3)

- Boutique (suite) :
 - Magento :
 - Web : www.magentocommerce.com
 - Licences : OSL + propriétaire
 - Valorisation : licences (*Community Edition vs Enterprise Edition et Professional Edition*), services, livre,...
 - Extensions CMS :
 - Exemples (communauté) : Ubercart pour Drupal (www.ubercart.org), WP e-Commerce pour Wordpress (<http://www.instinct.co.nz/e-commerce/>),...

Autres : Adempiere, OpenBravo, OFBiz, Neogia, Dolibarr, vTiger, Zen Cart

- Merci pour votre attention!
- Des questions?



Avec le soutien de l'Union européenne et de la Région wallonne



Merci pour votre attention

Contact: Robert VISEUR (robert.viseur@cetic.be)

